



Ecole Notre Dame

☎ 02 97 34 26 98  
✉ eco56.nd.meslan@e-cbzh  
📍 10, rue Jean Guillemot - 56320 MESLAN

[www.ecole-nd-meslan.fr](http://www.ecole-nd-meslan.fr)



## Année scolaire 2021-2022

Chers enfants, chers parents,

Bienvenue aux nouvelles familles qui découvrent notre école cette année, et très belle rentrée à tous !

Cette année, l'école sera organisée en deux groupes-classes. Notre petite structure se voudra alors encore plus **familiale**, en favorisant les échanges de la maternelle au CM2. Ces classes organisées en multi-niveaux favoriseront l'**autonomie** de nos élèves, le **tutorat**, l'**entraide** et le **partage**. Ces valeurs seront partagées par l'ensemble de notre communauté éducatives (enseignantes, parents, personnel OGEC, personnel AESH...).

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la rentrée se fait dans le **respect des règles sanitaires**. Quatre niveaux sont définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles (cf. Document annexe).

Cette année, les élèves de l'école mettront en lumière **la vie de leur commune d'hier à aujourd'hui**. A travers des archives, photographies, témoignages... nous découvrirons de manière plus approfondie la ville de Meslan et le patrimoine local, son évolution et ses spécificités, en favorisant les liens intergénérationnels.

Par ailleurs, en conseil d'administration d'OGEC, quelques petites modifications ont été apportées au règlement financier. Il a été décidé que les contributions pour l'ensemble des familles augmentent d'un euro par mois cette année, passant de 16,50€ à **17,50€ par mois** pour les frais liés à l'entretien des locaux et le caractère propre de l'Enseignement Catholique. De plus, la garderie sera facturée **0,60€ la demi-heure** entamée, contre 0,30€ le quart d'heure.

**L'APEL** (Association de Parents d'élèves) organise des manifestations tout au long de l'année. N'hésitez pas à rejoindre l'association pour contribuer à son bon fonctionnement. Il est essentiel de faire vivre cette association pour permettre aux enfants d'avoir des jeux sur la cour de récréation, de participer à des projets, de faire des sorties, etc. L'APEL contribue fortement au bon fonctionnement de l'établissement, et au bien-être des enfants. Voici les premières dates que vous pouvez noter (*sous réserve d'un protocole sanitaire applicable*) :

- Samedi 9 octobre : 1<sup>er</sup> repas à emporter de l'année.
- Samedi 18 décembre : Arbre de Noël

Enfin, je remercie les parents qui donnent de leur temps pour réaliser des travaux tout au long de l'année, et tout particulièrement ces dernières semaines avant la rentrée (entretien des espaces verts, aménagement des salles de classe, de sieste...). D'autres travaux de plomberie seront à prévoir à la Toussaint. N'hésitez pas à vous faire connaître si vous avez des connaissances dans ce domaine. Les évacuations des sanitaires sont obsolètes et il est temps de remettre tout cela en bon état de marche ! Nous ferons alors appel à toutes les personnes compétentes et volontaires !

Chers parents, les enfants, bonne rentrée et bonne année scolaire !

Le chef d'établissement,  
Alice CADORET

## Organisation pédagogique 2021-2022

PS1/PS2/MS/GS/CM1	lundi : <b>Jennifer BLANC</b> mardi/jeudi/vendredi : <b>Alice CADORET</b>
CP/CE1/CE2/CM2	<b>Céline LE MAREC</b> (remplaçante de <b>Marie-Laure HERY</b> jusqu'à son retour de congé maternité)
Poste d'adaptation	<b>Christine GRAGNIC</b>

### Le personnel OGEC

Mme Sandrine SPYSSCHAERT →  
Mme Sarah SANZ-PASCUAL →

ASEM + Surveillance garderie (matin)  
Surveillance garderie (soir)

### Le personnel AESH

Mme Sandrine QUINIO

### Associations

Les bureaux de l'APEL et de l'OGEC sont susceptibles de changer lors de la prochaine Assemblée Générale de chaque association.

#### **OGEC**

Président : Joël CROIZER  
Trésorière : Lydie LE HOUËDEC  
Trésorière adjointe : Nirina LE MANACH  
Secrétaire : Sabrina LAMARQUE

#### **APEL**

Présidente : Ann-Gaëlle LAUNAY  
Trésorier : Céline HENAFF

#### **AEP**

Président : Patrick CAHEREC  
Trésorière : Isabelle BODERHAT

## Calendrier scolaire 2020-2021

<b>Rentrée scolaire</b>	Jeudi 2 septembre 2021 
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021 
<b>Journée de la fraternité (Les élèves n'ont pas classe)</b>	Vendredi 12 novembre 2021 
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022 
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022 
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022 
<b>Journée de classe pour récupérer le 7 juillet 2022</b>	Mercredi 25 mai 2022 
<b>Pont de l'Ascension</b>	Jeudi 26 et Vendredi 27 mai 2022 
<b>Pentecôte</b>	Lundi 6 juin 2022 
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours : <del>Jeudi 7 juillet 2022</del> Mardi 5 juillet 2022 



L'équipe éducative et le chef d'établissement  
vous souhaitent une excellente année scolaire.

## Annexe : Rentrée scolaire 2021 : Protocole sanitaire de référence

### PROTOCOLE SANITAIRE

En cette rentrée scolaire 2021, la situation épidémique nous permet d'appliquer **le niveau 2 du protocole sanitaire** en métropole et dans une partie des collectivités d'outre-mer. Quatre niveaux ont été définis pour l'année scolaire 2021- 2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus graduées possibles face à chaque situation territoriale. Ce niveau 2 prévoit le retour en classe en présentiel de tous les élèves de la maternelle à la terminale avec l'application stricte des gestes barrières et le port du masque en intérieur. **Aucun Pass sanitaire ne sera exigé pour aller à l'École. En revanche, il sera demandé pour toute manifestation organisée par l'APEL, et toute sortie scolaire pédagogique (en tant qu'accompagnateurs).**

#### Le rôle des parents

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.** De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le chef d'établissement. L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis.

#### La circulation dans l'établissement

Les parents sont autorisés à entrer dans l'établissement, en respectant les gestes barrière. **L'entrée se fera par le portillon, et la sortie par le grand portail.**

Les parents d'élèves maternelle peuvent accompagner leur enfant en classe (1 parent à la fois). L'entrée se fera par la porte verte, et la sortie par la porte jaune.

#### L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.



#### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement
- avant et après chaque repas
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

#### Le temps périscolaire

Pour des raisons de sécurité, nous vous invitons à **sonner au portillon** et d'attendre qu'on vous ouvre pour entrer dans l'établissement aux horaires de garderie (matin et soir). Les familles sont autorisées à accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la garderie (verte), en respectant les gestes barrières.

#### NIVEAU 2

- Cours en présentiel en école primaire
- Cours en présentiel au collège
- Cours en présentiel au lycée

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)
- Limitation du brassage par niveau obligatoire
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service

- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive